

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 10 avril 2017.

R É S O L U T I O N

2017-083

SÉCURITÉ PUBLIQUE

PROJET DE RÉHABILITATION ET DE PROTECTION DU LITTORAL DE PERCÉ – CONTRAT POUR LA PRÉPARATION DE SIMULATIONS VISUELLES 3D

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le 30 décembre 2016 et le 11 janvier 2017, Percé voyait s'abattre sur ses côtes deux tempêtes d'une force innommable qui ont achevé de détruire les infrastructures municipales tout en endommageant des propriétés commerciales et résidentielles dans le cœur du centre touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville travaille en étroite collaboration avec l'équipe de la Sécurité publique et les intervenants gouvernementaux concernés afin de réagir à cette situation de crise et coordonner la mise en œuvre du projet de protection et de réhabilitation du littoral du secteur de l'Anse du Sud;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie AECOM travaille au projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'Anse du Sud comme sous-traitant de Tetra Tech Inc., pour la réalisation du concept de promenade récréotouristique et l'aménagement urbain et touristique du projet;

CONSIDÉRANT QUE des simulations visuelles 3D sont requises pour la préparation des outils de communication afin d'informer les citoyens, la communauté d'affaires ainsi que la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT QUE ces simulations visuelles ne sont pas prévues au contrat octroyé à Tetra Tech Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de la part de AECOM proposant ses services d'infographie suivant un montant forfaitaire pour quatre simulations au montant de 11 650 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les honoraires de AECOM sont assumés à mêmes les aides financières reçues et à recevoir en vertu du *Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents – Inondations survenues le 30 décembre 2016, dans des municipalités du Québec*, du ministère de la Sécurité publique et de la part des différents intervenants concernés des paliers gouvernementaux fédéral et provincial;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission accepte l'offre de services d'infographie de AECOM dans le cadre du projet de protection et de réhabilitation du littoral de l'Anse du Sud, à Percé, pour la réalisation de quatre simulations visuelles au montant de 11 650 \$ plus les taxes applicables.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire